

# Procès Verbal du Bureau Communautaire

**Jeudi 7 Septembre 2023**

**SERVICES GÉNÉRAUX**

**PÔLE DÉVELOPPEMENT**

SERVICES :

CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE

ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE

ACTION SOCIALE & MOBILITÉ

TOURISME

PETITES VILLES DE DEMAIN

HABITAT

SANTÉ

**PÔLE**

**MARCHÉS PUBLICS,  
DOMAINE JURIDIQUE ET  
CONTENTIEUX**

**PÔLE**

**RESSOURCES HUMAINES**

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL

ATELIER ET

CHANTIER INSERTION

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

**PÔLE FINANCES**

**PÔLE TECHNIQUE**

SERVICES :

ASSAINISSEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

VOIRIE

BÂTIMENT

GEMAPI

URBANISME

TRAVAUX

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 7 Septembre, à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

**Présents :**

Serge CAILLOT, Jean-Christophe SAVE, Antoine-Audoine MAGGIAR, Annick BERTRAND, Didier BOURLON, Michel MARIE, Serge DUCREUZOT, Marie-Claire RANVIER, David BONGARD (départ 18h15), Dominique STRIESKA, Jean-Paul LAMBOURG

**Absents excusés :** Michel MULOT, Pierre TISSIER-MARLOT

**Étaient également présents :** Maëlle GRANGEON, DGS.

**Secrétaire de séance :** Jean-Paul LAMBOURG

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 11
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 11

\*\*\*\*\*

## Liste des délibérations du Bureau du 7 septembre 2023

- N° 2023-BU-93 : Adoption du PV du bureau communautaire du 20 Juillet 2023.
- N° 2023-BU-94 : Agriculture : Etude pour la venaison.
- N° 2023-BU-95 : Economie : ZAE de Cercy la Tour.
- N° 2023-BU-96 : Location : Bail pour le bâtiment à Biches avec l'EPDM.
- N° 2023-BU-97 : Assainissement : Travaux à Châtillon en Bazois – Ru des Vignes.
- N° 2023-BU-98 : Assainissement : Extension du réseau d'eaux usées des Arbelats à Charrin.
- N° 2023-BU-98-BIS : Assainissement : Pénalités de la SAUR.
- N° 2023-BU-99 : Personnel : Renouvellement contrat Agent assainissement.
- N° 2023-BU-100 : Personnel : Renouvellement contrat Ambassadeur de tri Déchets Ménagers.
- N° 2023-BU-101 : Personnel : Renouvellement contrat Gardien de déchetterie.
- N° 2023-BU-102 : Personnel : Renouvellement contrat Agent REOM Pôle Finances.
- N° 2023-BU-103 : Personnel : Remplacement Chef de Projet Petites Villes de Demain.
- N° 2023-BU-104 : Personnel : Remplacement Agent de développement ANP.
- N° 2023-BU-105 : Personnel : Recrutement d'un chargé de mission urbanisme.
- N° 2023-BU-106 : Tourisme : Tarif régie boutique.
- N° 2023-BU-107 : Tourisme : Tarif repas : banquet « Si le hameau de la Montagne m'était conté... ».
- N° 2023-BU-108 : Santé : Problème de Canalisations Maison de santé Châtillon.

\*\*\*\*\*

### Approbation du procès-verbal du dernier bureau communautaire

N° 2023-BU-93

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 20 Juillet 2023.**

### Finances

#### Emprunt pour l'achat de la scierie à Biches

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que l'achat de la scierie de Biches répond au plan de financement suivant :

Achat des locaux : 650 000 €

Frais de transaction : 8 000 € environ

Total : 658 000 €

Subventions obtenues : 388 000 €, soit 59 %

Solde net : 270 000 €.

Un emprunt de 280 000 € a été demandé auprès de plusieurs banques.

Voici les résultats :

OFFRE 1 : TAUX FIXE

<b>Banque postale</b>	Option 20 ans	Option 15 ans
Type de taux	Fixe	Fixe
Index		
Taux	4,38%	4,30%
Marge	0,00%	0,00%
Taux global	4,38%	4,30%
Années	20	15
Remboursement	Trimestre	Trimestre
Commission	560,00	560,00
Par an	21 087,84 €	25 426,16 €
Par mois	1 757,32 €	2 118,85 €
Coût total du prêt	422 316,80 €	381 952,40 €
Montant intérêts	142 316,80 €	101 952,40 €

OFFRE 2 : TAUX FIXE

<b>Crédit Mutuel</b>	Option 20 ans	Option 15 ans
Type de taux	Fixe	Fixe
Index		
Taux	4,23%	4,20%
Marge	0,00%	0,00%
Taux global	4,23%	4,20%
Années	20	15
Remboursement	Trimestre	Trimestre
Commission	280,00	280,00
Par an	21 024,67 €	25 254,68 €
Par mois	1 752,06 €	2 104,56 €
Coût total du prêt	420 773,40 €	379 100,20 €
Montant intérêts	140 773,40 €	99 100,20 €

OFFRE 3 : TAUX VARIABLE

<b>Caisse d'épargne</b>	Option 20 ans	Option 15 ans
Type de taux	Variable	
Index	Livret A	
Taux actuel	3%	3%
Marge	0,38%	0,35%
Taux global	3,38%	3,35%
Années	20	15
Remboursement	Trimestre	Trimestre
Commission	560,00	560,00 €
Par an	20 239,67 €	24 311,02 €
Par mois	1 686,64 €	2 025,92 €
Coût total du prêt	404 793,44 €	364 665,29 €
Montant intérêts	124 793,44 €	84 665,29 €

#### OFFRE 4 : TAUX VARIABLE

ATTENTION : réservée petites villes de demain (\*)

<b>Banque des territoires</b>	<b>Option 20 ans</b>	<b>Option 15 ans</b>
Type de taux	Variable	
Index	Livret A	
Taux actuel	3%	3%
Marge	0,60%	0,60%
Taux global	3,60%	3,60%
Années	20	15
Remboursement	Trimestre	Trimestre
Commission	-	- €
Par an	non fourni	non fourni
Par mois	non fourni	non fourni
Coût total du prêt	non fourni	non fourni
Montant intérêts	non fourni	non fourni

(\*) Tableau d'amortissement non fourni pour non éligibilité (Biches n'étant pas classé en petite ville de demain)

Nous sommes en attente de demandes complémentaires auprès des banques : une offre supplémentaire, durée de 25 ans, amortissement à capital constant.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer un contrat de prêt.**

#### Décisions modificatives

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que des décisions modificatives sont nécessaires.

#### Budget général DM N° 3

Il s'agit :

- du dépôt de garantie à verser au notaire pour l'achat du bâtiment pour l'école de production à BICHES prévu au C/2315 mais payé au C/275
- des crédits GEMAPI payés en investissement sur l'exercice 2022 et prévus en investissement sur l'exercice 2023 au Parc du Morvan. Ces crédits ne peuvent être de l'investissement à la demande de M. BROUSSE.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	73 423,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>73 423,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65548-831 : Autres contributions	0,00 €	73 423,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>73 423,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>73 423,00 €</b>	<b>73 423,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	73 423,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>73 423,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-204182-831 : Autres org publics - Bâtiments et installations	62 664,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-204182-831 : Autres org publics - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 759,00 €
<b>TOTAL 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>62 664,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 759,00 €</b>
D-232-90 : Immobilisations incorporelles en cours	32 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>32 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-275-90 : Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	32 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>32 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>95 164,00 €</b>	<b>32 500,00 €</b>	<b>73 423,00 €</b>	<b>10 759,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-62 664,00 €</b>		<b>-62 664,00 €</b>

## Budget annexe Office de tourisme DM N°2

Régularisation de l'amortissement des biens et des subventions sur exercices antérieurs, à la demande de M. BROUSSE.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	5 611,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 611,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	174,86 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 400,00 €
R-7811 : Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 385,86 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>174,86 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 785,86 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 785,86 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 785,86 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 611,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 611,00 €</b>
D-13913 : Départements	0,00 €	3 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-28051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-281568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	12,00 €	0,00 €	0,00 €
D-28158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €
D-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	353,00 €	0,00 €	0,00 €
D-28188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,86 €	0,00 €	0,00 €
R-28184 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	174,86 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 785,86 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>174,86 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 785,86 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 785,86 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>11 571,72 €</b>		<b>11 571,72 €</b>

## Budget annexe Voirie DM N° 2

Régularisation des échéances d'emprunts 2019 pour les communes de FLETY et REMILLY qui n'avaient pas transféré leur emprunt lors du transfert de la compétence, à la demande de M. BROUSSE.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	8 003,90 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 003,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	316,36 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>316,36 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6815 : Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	8 320,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>8 320,26 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 320,26 €</b>	<b>8 320,26 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 003,90 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 003,90 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	8 003,90 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 003,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 003,90 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 003,90 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>8 003,90 €</b>		<b>8 003,90 €</b>

## Budget annexe Assainissement collectif DM N° 3

Il s'agit de crédits prévus au C/2315 mais seule l'étude est engagée pour le moment et doit être payée au C/2031

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-202301 : TRAVAUX CHATILLON	0,00 €	15 120,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 120,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-202301 : TRAVAUX CHATILLON	15 120,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>15 120,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>15 120,00 €</b>	<b>15 120,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver les décisions modificatives telles que proposées.

## Régularisations de la REOM

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique qu'une réunion de la commission réclamations de la REOM a eu lieu début juillet. Des régularisations de la REOM sont proposées.

Voir tableau joint

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver les régularisations de la REOM.**

### **Budget annexe EP à renommer en ZAE de Moulins-Engilbert**

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique qu'il est proposé de renommer le budget Ecole de production en budget Zone d'activités économiques de Moulins-Engilbert. L'école de production serait intégrée dans le budget général et les travaux de viabilisation de la ZAE seraient réalisés dans le budget annexe.

**Il sera proposé au conseil communautaire de renommer le budget Ecole de production en budget Zone d'activités économiques de Moulins-Engilbert.**

## **Economie**

### **Boulangerie d'Alluy**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'au 1<sup>er</sup> septembre, nous avons reçu une candidature pour la reprise de la boulangerie d'Alluy : la société NICOLINE (pains, viennoiseries, snackings et pâtisseries). Pour permettre au futur repreneur de s'installer avant les fêtes de Noël (période bénéfique pour le commerce), il a été proposé d'avancer la date limite de réception des candidatures.

La commission économie a été consultée par mail afin de fixer le nouveau délai pour candidater au 7 septembre, au lieu du 22 septembre 2023. La commission économie souhaite maintenir le délai prévu initialement.

Le conseil communautaire du 2 novembre 2023 délibérera sur la vente de la boulangerie.

### **Aide à l'immobilier d'entreprises**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que l'entreprise EURL Huguet, garage automobile, basée à St Honoré les Bains a un projet de remplacement de pont élévateur. L'ensemble de son dossier est complet.

- Montant total de dépenses : 26 212 € HT
- Montant de l'aide proposée : 2 500 € soit 40 % plafonnée à 2 500 €

Le dossier a reçu un avis favorable de la commission économie du 24/05/2023.

Pour rappel, les entreprises souhaitant bénéficier de l'aide à l'immobilier d'entreprise 2023 ont jusqu'au 30 novembre 2023 pour déposer un dossier.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver une aide de 2 500 € à l'entreprise EURL Huguet pour son projet de remplacement de pont élévateur, dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise 2023.**

## **Agriculture**

### **Aides à l'immobilier**

**Aide à l'immobilier agricole en faveur de la SICAFOME**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que l'entreprise SICAFOME, basée à Moulins-Engilbert a un projet d'installation de pont bascule. L'ensemble de son dossier est complet.

- Montant total de dépenses : 39 240 € HT
- Montant de l'aide proposée : 2 500 € soit 40 % plafonnée à 2 500 €

Le dossier a reçu un avis favorable de la commission agricole du 24/08/2023.

### **Aide à l'immobilier agricole en faveur de la CUMA des 2 Rivières**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que la CUMA des 2 Rivières, basée à Moulins-Engilbert a un projet de de remise en accessibilité d'un pont bascule (anciennement celui d'AXERREAL). L'ensemble de son dossier est complet.

- Montant total de dépenses : 10 496,60 € HT
- Montant de l'aide proposée : 2 500 € soit 40 % plafonnée à 2 500 €

Le dossier a reçu un avis favorable de la commission agricole du 24/08/2023.

Pour rappel, les projets souhaitant bénéficier de l'aide à l'immobilier agricole 2023 ont jusqu'au 30 novembre 2023 pour déposer un dossier.

**Il est proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver une aide de 2 500 € aux projets de la SICAFOME et de la CUMA des 2 Rivières, dans le cadre de l'aide à l'immobilier agricole 2023.**

### **Pépins et graines – Jardin des Futurs**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que l'association « Jardin des Futurs », pour le projet « Pépins et Graines » à Chatillon en Bazois, a été reçue par la commission agriculture le 24/08/2023. La question du foncier agricole est en cours de discussion. En cas de solutions trouvées, l'association viendrait présenter son projet lors d'un prochain bureau.

### **Etude pour la venaison**

**N° 2023-BU-94**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que la commission d'appel d'offres du 3 août 2023 propose de retenir l'offre du CERD, avec la tranche ferme et la tranche conditionnelle, pour un montant de 18 000 € HT en tranche ferme, et 2 000 € HT en tranche conditionnelle (« Détailler la mise en œuvre des pistes d'actions permettant le développement de la filière venaison »), cette tranche étant affermie en fonction des disponibilités budgétaires.

Pour rappel, cette étude d'opportunité, dont le budget prévu est de 18 700 € et pour laquelle une subvention de 15 088 € est attribuée, doit permettre d'initier, en lien avec les acteurs concernés, une démarche de territorialisation de la filière venaison sur le territoire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, de la collecte à la consommation, du gibier à l'assiette.

Voici la synthèse des offres :

Offres (TTC)	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total des deux
CERD	18 000,00 €	2 000,00 €	20 000,00 €
Chambre agriculture Nièvre	24 255,60 €	10 036,80 €	34 292,40 €
Soliance alimentaire	32 088,00 €	14 304,00 €	46 392,00 €

Les 1 300 € non prévu au budget pourrait être pris sur la ligne « accueil de nouvelles populations » (20 000 € prévus) pour laquelle tout ce qui était prévu n'aura pas lieu.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire de retenir l'offre du CERD, avec la tranche ferme et la tranche conditionnelle, pour un montant de 18 000 € HT en tranche ferme, et 2 000 € HT en tranche conditionnelle soit un total de 20 000 € HT.**

### **Demande de subvention Agricole**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que les Jeunes Agriculteurs de Moulins-Engilbert organisent la finale départementale de labour le 09/09/2023 à Vandenesse.

Dans ce cadre, ils sollicitent une subvention de 1 000 € auprès de la CCBLM.

La commission agricole a été sollicitée par mail.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'une subvention aux Jeunes Agriculteurs d'un montant de 500 € pour l'organisation de la finale départementale de labour.**

### **ZAE de Cercy la Tour**

**N° 2023-BU-95**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que conformément à l'article 12.2 du contrat de concession qui nous lie avec Nièvre aménagement, nous sommes sollicités pour donner notre accord sur la vente d'une parcelle à l'entreprise Cassier sous sa filiale SCI TC IMMO.

Le projet consiste en une plateforme logistique pour la gestion et le broyage de pneus usagés.

Une enquête publique a eu lieu concernant le projet d'ICPE sur les mois de juillet et août.

Surface : 64 654 m<sup>2</sup>  
Prix de vente : 589105,11€

En cas de refus de la CCBLM, Nièvre Aménagement serait fondé à nous demander des compensations en fonction des conséquences financières qui en résulteraient.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à valider cette vente à l'entreprise SCI TC IMMO.**

### Constructibilité des parcelles de la ZAE d'Alluy

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que la CCBLM a été sollicitée par un porteur de projet pour l'acquisition de deux parcelles (ZE 64 et ZE 66), situées dans la zone d'activité économique (ZAE) du Bois de Seigne à Alluy. Ces parcelles, détenues par l'EPCI, sont destinées à accueillir un projet de recyclerie porté par une entreprise de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Ces parcelles ont déjà fait l'objet d'approche par d'autres porteurs de projet. La parcelle ZE66 faisait par ailleurs l'objet d'un projet d'aménagement (voirie et division en lot) qui a bénéficié d'une subvention DETR en 2020.

Alerté concernant la bande de 75 mètres de part et d'autre de la route classée à grande circulation (RD 978), la CCBLM a sollicité la DDT pour avoir des précisions concernant les parcelles déjà construites dans cette bande.

La DDT nous a :

- Informé que les parcelles se trouvent en dehors de la partie actuellement urbanisée et du lotissement initial donc considérées comme non constructibles.
- Confirmé que la réglementation de la loi Barnier impose des restrictions de construction dans une bande de 75 mètres de part et d'autre de la route classée à grande circulation (RD 978), où est située une partie des parcelles voire la totalité pour la parcelle 64.

Pour pallier ces obstacles, il faut obtenir une dérogation à la constructibilité limitée. Une délibération motivée, conforme à l'article L111-4 du code de l'urbanisme, doit être prise par le conseil municipal. Cette délibération sera soumise à la CDPENAF pour avis conforme. Par la suite, une demande de certificat d'urbanisme opérationnel doit être présentée, accompagnée d'une demande de dérogation aux dispositions des articles L111-3, L142-5 et L111-6, conformément à l'article L111-10.

Le contexte est complexe du fait des compétences impliquées, allant de l'urbanisme de la commune d'Alluy au développement économique et à l'aménagement des ZAE par la CCBLM.

**Pour clarifier la situation et prendre des décisions éclairées, une réunion est proposée le 28 septembre, rassemblant les parties prenantes et compétentes : les services de la DDT, la commune d'Alluy et la CCBLM.**

## Ecole de production

### Bail pour le bâtiment à Biches avec l'EDPM

N° 2023-BU-96

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'après un premier projet basé sur la commune de Moulins-Engilbert, et pour des raisons budgétaires, le projet a été finalement déployé sur la Commune de Biches, grâce à l'acquisition par la Communauté de communes d'une scierie.

Celle-ci sera mise à disposition à titre onéreux par la Communauté de Communes au profit de d'EDPM 58.

Ce bâtiment nécessitant des travaux, ceux-ci seront réalisés par la CCBLM, définis par le présent bail.

A l'issue des travaux, le bail pourra faire l'objet d'un changement de nature juridique et a vocation ensuite à faire l'objet d'un bail emphytéotique, suivant des modalités à convenir d'un commun accord.

Ce bail civil de droit commun reprend l'histoire des relations contractuelles et financières élaborées lors de la signature du protocole d'accord pour la mise en place d'une école de production entre les mêmes parties, signé le 21 février 2023, et les deux avenants successifs signés les 24 février 2023 et 17 juillet 2023, qui sont annexés au présent bail.

Il propose de fixer le montant du loyer provisoire, prenant en compte les dépenses d'études déjà réalisées, l'achat, déduction faite des subventions.

Ce loyer sera ajusté ensuite en fonction des travaux réalisés.

Le montant du loyer dépend du choix de l'emprunt réalisé, et qui pourrait s'élever, sur une durée d'amortissement de 20 ans à :

Achat des locaux : 650 000 €  
Frais de transaction : 8 000 € environ  
Total : 658 000 €  
Subventions obtenues : 388 000 €, soit 59 %  
Solde net : 270 000 €.

S'ajoute également les frais engagés pour le projet à Moulins-Engilbert :

Montant total : 25 454.00 € HT  
Montant annuel du loyer sur 20 ans : 1 272.70 € HT  
Montant mensuel du loyer : 106.06 € HT

La proposition de bail est détaillée.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve la signature du bail avec l'EDPM 58 tel qu'annexé à la présente délibération.**

### Maîtrise d'œuvre pour les travaux

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'afin de pouvoir accueillir les élèves dans de bonnes conditions, avec en optique la rentrée scolaire 2024, il est nécessaire de réaliser une consultation de maître d'œuvre afin de réaliser les travaux suivants :

Circulations :

Entrée et distribution

Locaux administratifs :

1 bureau pour le directeur

1 bureau de l'équipe d'enseignement

1 bureau pour les 4 maîtres professionnels

1 secrétariat / local comptable

1 local technique (à voir si mutualisé avec ceux de la partie pédagogique)

1 salle d'archivage

2 sanitaires WC + lavabo (à voir si mutualisé avec ceux de la partie pédagogique)

1 infirmerie

1 vestiaire professeurs

Zone pédagogique :

Salles de classes : 4 dont une intégrée à l'atelier (3 salles + 1 informatique), chaque salle devra pouvoir accueillir 14 élèves (25 m2 par salle)

1 salle informatique juxtaposée à une salle de classe avec cloison amovible (idéal : avec 14 postes face contre mur afin que l'enseignant puisse avoir un œil sur chaque poste)

1 local technique

Sanitaires hommes/femmes + lavabo (pour à terme une quarantaine d'élèves et une dizaine d'adultes)

Douches et vestiaires hommes/femmes

Réfectoire pour liaisons chaudes :

1 salle à manger de 8 tables de 6 personnes

1 salle à manger d'1 table de 12 personnes, qui peut servir également de salle de réunion

Locaux nécessaires liaisons chaudes et froides avec 1 local technique ordures ménagères et 1 liaison chaude/froide cuisine.

Représentant environ 425 m<sup>2</sup>.

Une étude de faisabilité a chiffré le coût d'objectif à 860 000 € HT.

Il conviendra aussi de demander :

- une étude de sol
- un contrôleur technique
- un coordonnateur SPS

La consultation comprendrait les bureaux d'études directement en groupement avec le maître d'œuvre.

La Commission d'appel d'offres, en réunion le lundi 4 septembre, était saisie du dossier.

L'étude de faisabilité du projet « Ecole de Production » fait apparaître un montant estimatif de travaux de 860 420 € HT (moyenne avec option).

Le coût de la maîtrise d'œuvre devrait se situer autour de 10% (entre 8 et 13%) soit 86 000 € HT soit 103 200 TTC €.

La tranche ferme (Esquisse et APS) peut être estimée à 25 000 € TTC (estimation basée sur le premier projet de Moulins-Engilbert).

Il serait utile de prévoir la tranche conditionnelle 1 à mettre en reste à réaliser pour pouvoir commencer les travaux début 2024. Elle peut être estimée à 25 000 € également.

Si l'on veut lancer la maîtrise d'œuvre, il faut donc trouver les crédits budgétaires correspondants : soit environ 50 000 €

Plusieurs pistes :

- Sollicitation d'un emprunt
- Etude ZAE de Luzy qui n'a pas commencé (30 000 € prévu). Les études de sol et relevé topo vont démarrer d'ici la fin de l'année (environ 5 000 €)
- Etude maison de santé Luzy (15 000 € prévu) – en attente des besoins précis des professionnels de santé
- Micro-crèche de Fours (70 000 € prévu en construction) – Possibilité de maintenir un budget pour les études (20 000 €) par exemple.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour autoriser le lancement de la consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre des travaux pour l'école de production du Morvan.**

## Habitat

### Dossiers PIG

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que la CCBLM a signé une convention d'abondement du Programme d'Intérêt Général (PIG) avec le CD58. Elle verse ainsi aux bénéficiaires du PIG une subvention correspondant à 4% du montant de travaux subventionnable (subvention plafonnée à 1000 €), ceci dans la limite du budget alloué annuellement.

Pour rappel, le budget PIG 2023 de la CCBLM est de 30.000,00 €

Sur l'année 2023 et à ce jour, la CCBLM a déjà engagé 11 dossiers pour un montant 6 731,73 €.

**Cinq nouveaux dossiers** sont présentés à la CCBLM pour un montant de subventions allouées de **1755,76 €**.

Après validation de ces dossiers, 28% de l'enveloppe dévolue au PIG 2023 aura été engagé.

	Total budget alloué	Total engagé en CC	Reste sur budget alloué
<b>PIG 2023</b>	30 000,00 €	8 487,49 €	21 512,51 €

Ci-après le récapitulatif de chacun des dossiers soumis à validation.

NOM Prénom	Adresse	Code Postal	Commune	Date de commission	Montant HT subvent.	Montant TTC travaux	Anah	CD58	Caisse de retraite	CCBLM	Total aides	Dépôt dossiers CCBLM
JOUANNIN Janine	James	58290	Moulins-Engilbert	16/05/2023	5 741,71	6 309,24	2 871,00	574,00		229,67	3 674,67	02/08/2023
GAUGNAUX Christian	27 rue Lafond	58170	Luzy	29/06/2023	5 296,27	5 553,63	2 648,14	530,00	2 000,00	211,85	5 389,99	02/08/2023
NOEL Martine	min des Campa	58170	Luzy	06/06/2023	4 735,90	5 192,99	1 658,00	473,59		189,44	2 321,03	02/08/2023
GIRARD Benita	Moulins -Engilbe	58290	Sermages	29/06/2023	3 120,00	3 484,80	1 560,00	312,00		124,80	1 996,80	02/08/2023
WEISS Jean-François	dit la Grande Re	58250	Fours	16/05/2023	27 213,72	28 969,19	13 607,00	2 000,00		1 000,00	16 607,00	02/08/2023

**Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver le versement des subventions dans le cadre du PIG selon le tableau ci-dessus.**

### Lancement de l'étude habitat

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que la Communauté de communes Bazois Loire Morvan a souhaité conduire une étude pour construire sa stratégie sur la thématique de l'Habitat. Cette étude est prise en charge par l'ANAH (50% du HT) et par la Banque des Territoires (25% du TTC).

Le plan de financement définitif est le suivant :

Dépenses			Recettes		
	Montant HT	Montant TTC		Montant HT	Montant TTC
Ingénierie	44 250,00 €	53 100,00 €	CCBLM	10 125,00 €	18 975,00 €
			Banque des Territoires	12 000,00 €	12 000,00 €
			ANAH	22 125,00 €	22 125,00 €
<b>Total</b>	<b>44 250,00 €</b>	<b>53 100,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>44 250,00 €</b>	<b>53 100,00 €</b>

Pour satisfaire aux demandes de l'ANAH, le conseil communautaire doit habiliter le Président à percevoir la subvention de l'ANAH au titre de l'étude Habitat.

L'objectif de cette étude est d'objectiver la situation de l'habitat sur l'intercommunalité, de disposer d'une vision globale des objectifs à atteindre et de définir et de hiérarchiser les actions à mener en matière d'habitat, sur le territoire de la communauté de communes, avec un focus spécifique sur les communes inscrites à la convention ORT.

Pour ce faire, il a été décidé de retenir le bureau d'études Cittanova, lequel a prévu de nombreux temps d'échanges avec les élus et les acteurs publics de l'habitat.

Trois phases sont d'ores et déjà prévues :

- Une phase « diagnostic »
- Une phase « enjeux et orientations stratégiques »
- Une phase « actions »

Lors de chacune de ces phases, des temps d'ateliers et de rencontres avec les élus sont prévus afin que chaque collectivité puisse faire remonter ses besoins et problématiques. Une voire plusieurs restitutions en conseil communautaire sont également programmées.

La méthodologie détaillée sera présentée dans un 1<sup>er</sup> temps lors d'un comité de lancement restreint le 19 septembre 2023, puis à l'ensemble des élus communautaires lors du conseil communautaire du 21 septembre 2023.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer d'habiliter Monsieur le Président à percevoir la subvention de l'ANAH au titre de l'étude Habitat.**

## Assainissement

### Travaux à Chatillon-en-Bazois - rues de Vauclaix et des Joncs

M. Michel MARIE explique que, dans le cadre de l'application du schéma directeur de travaux, des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire sont prévus, rue de Vauclaix et rue des Joncs à Châtillon-en-Bazois. Dans le même temps, le SIAEP du Bazois va renouveler sa conduite d'eau potable.

Une convention constitutive de groupement de commande est nécessaire au bon déroulement de l'opération.

Considérant que des travaux suivants doivent être réalisés :

- Travaux de renouvellement des conduites AEP et des branchements associés sur les communes de TINTURY, ROUY, FERTREVE travaux relevant exclusivement de la compétence du SIAEP du Bazois
- Mise en séparatif du réseau d'eaux usées existant rues de Vauclaix et des Joncs à CHATILLON EN BAZOIS, travaux relevant des compétences respectives du SIAEP du Bazois et de la CCBLM,

Que ces travaux doivent faire l'objet d'une procédure de consultation en application du Code de la Commande Publique, par voie de marché à procédure adaptée, et cela pour deux lots fonctionnels :

- le lot 1 concernant les travaux de renouvellement des conduites AEP et des branchements associés sur les communes de TINTURY, ROUY, FERTREVE,
- le lot 2 concernant les travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées existant rues de Vauclaix et des Joncs à CHATILLON EN BAZOIS,

Que, pour le lot 2 ces travaux correspondent pour une part à la compétence du SIAEP du Bazois, en ce qui concerne l'eau potable, et d'autre part à la compétence de la CCBLM, en ce qui concerne l'assainissement collectif d'autre part,

Que dans un intérêt de bonne gestion des finances publiques, et de coordination des études et travaux, une consultation commune doit pouvoir être réalisée, afin de retenir l'offre économique la plus avantageuse, pour les 2 lots fonctionnels,

Que la formule du groupement de commande est la plus adaptée en ce qu'elle permettra à chaque partie de financer directement les travaux relevant de sa compétence, et de bénéficier d'un lien contractuel direct avec l'entreprise retenue,

Que la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan ayant l'ossature administrative pour pouvoir assurer la coordination du groupement de commande,

Il est proposé, en accord avec le SIAEP du Bazois, de procéder à un groupement de commandes pour le marché « **Travaux eau potable et assainissement** » et de mandater à cet effet la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan comme coordonnateur du groupement,

**Il sera proposé au conseil communautaire**

- **d'autoriser la Communauté de communes à être coordonnateur du groupement,**
- **d'autoriser le Président à signer la présente convention constitutive du groupement,**
- **à solliciter des subventions à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 40 % du montant des travaux**
- **à lancer la consultation des entreprises pour les travaux, avec l'appui du maître d'œuvre ARTELIA.**

### Travaux à Chatillon-en-Bazois - rue des Vignes

**N° 2023-BU-97**

M. Michel MARIE explique que la commune de Châtillon-en-Bazois avait pour projet de réaliser une extension du réseau d'assainissement, rue des Vignes. En effet, les habitations de cette rue présentent la particularité de ne pas avoir la surface disponible pour mettre aux normes les assainissements non collectifs.

Nièvre ingénierie nous propose de réaliser une étude de faisabilité, afin de chiffrer ces travaux. Le technicien a besoin de 20 heures de travail, avec un coût horaire de 100 € HT soit 2000 € HT.

Cette étude n'étant pas prévu au budget assainissement, les crédits nécessaires seront pris au 2031, sur l'étude de faisabilité de la mise en place d'une table d'égouttage à la station d'épuration de Châtillon-en-Bazois.

**Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la présente convention avec Nièvre Ingénierie.**

### Opération Bassin d'Orage à la station d'épuration de Saint-Honoré-les-Bains



Monsieur le Président explique qu'il existe un poste de relevage en amont des bassins d'orage où se trouvent :

- 2 pompes de 800 m<sup>3</sup>/h chacune, dont le diamètre de refoulement est de 300 mm. Les pompes actuelles datent de 2008 et sont surdimensionnées.
- une sonde de hauteur d'eau (pour le démarrage et l'arrêt des pompes).

La sonde est hors service depuis un orage au mois de juillet 2023, un dossier a été déposé auprès de notre assurance pour participer à son remplacement.

Une des pompes est hors service, et l'autre fonctionne très mal ou a un problème d'isolation (entraînant des coupures à l'armoire électrique générale de la station). La dalle qui recouvre ce grand regard est massive et nécessite un système de grutage pour la relever.

Nous avons demandé à la SAUR un devis pour changer la pompe non réparable par une pompe de 450 m<sup>3</sup>/h et envoyer l'autre pompe en expertise pour tenter de la réparer (solution n°2 présentée ci-dessous).

Nous n'avons qu'un seul devis pour les travaux par la société SAUR. La société HYDRELEC ainsi que la société SUEZ ne souhaitent pas répondre à cette offre.

Afin d'intervenir globalement et en une seule fois, il est proposé de créer une opération « Bassin d'orage » et d'ajouter au devis SAUR :

- le nettoyage du fond de ce poste de relevage pour l'intervention
- la fourniture et la pose d'un débitmètre (inclus dans le devis de la SAUR)
- la fourniture et la pose de la sonde de hauteur (devis SAUR de la sonde à part)

Deux solutions sont possibles :

- Solution n°1 : Changement des deux pompes par des pompes neuves : 43 161,4 € HT. Voir devis Q20-7561. + devis curage fond du PR
- Solution n°2 : Changement d'une pompe par une neuve avec option d'une expertise pour la deuxième pompe : 26 042,03 € HT. Voir devis Q-20-7562. Si la réparation de la deuxième pompe est possible, un nouveau devis vous sera présenté.

Une rencontre avec la comptable a eu lieu pour préparer une décision modificative qui est présentée par le pôle finances.

Il est préconisé de choisir la solution n°2 : nous pouvons fonctionner dans un premier temps avec une seule pompe neuve, et voir si la 2<sup>ème</sup> est réparable car elle n'a pas beaucoup tourné depuis son installation.

**Il sera proposé au conseil communautaire**

- **d'autoriser la création de l'opération « bassin d'orage » de la station d'épuration de St Honoré les Bains,**
- **d'autoriser le Président à signer les différents devis afférents à l'opération.**

### **Marché de sécurisation de la station d'épuration de St Honoré les Bains**

Monsieur le Président explique que suite aux différentes visites du CHSCT à la station de St-Honoré-les-Bains, le service assainissement souhaite monter un marché de travaux afin de mettre en sécurité les postes de travail des agents sur le site. Il s'agit de mettre en place des gardes corps autour de certains bassins, des caillebotis au-dessus des bassins pour permettre de travailler en sécurité, sans risque de chute. Enfin, une révision des palans et potences sont nécessaires.

Montant estimatif du marché : 55 000 € HT

Cependant, pour des raisons de sécurité, d'expertise, de conception, et de conduite de chantier, il est indispensable de bénéficier d'un maître d'œuvre, et d'engager une consultation.

Deux devis ont été demandé pour le contrôle technique.

La Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre, et, compte tenu de l'urgence, préconise de déléguer la signature au Président, après avis conforme de la Commission d'Appel d'Offres.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à publier le marché de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la station d'épuration de Saint-Honoré-les-Bains.**

### **Extension du réseau d'eaux usées des Arbelats à Charrin**

**N° 2023-BU-98**

Monsieur le Président explique que deux parcelles situées rue des Sceneaux à Charrin ne sont pas desservies par le réseau d'eaux usées. La commune de Charrin souhaite réaliser une extension du réseau d'assainissement. Une orientation avait été prise en juin 2022 pour la réalisation de cette extension.

Ce sujet a déjà été présenté en bureau communautaire du 20/07/2023. Il y a eu un problème de date de chiffrage. De ce fait, les devis ont été réactualisés. Ce point est donc représenté au bureau communautaire.

Nous avons reçu deux devis :

- COLAS : 10 170 € TTC
- GUINOT TP : 10 099,8 € TTC

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise dont l'offre est la plus valable économiquement, à savoir l'entreprise GUINOT TP pour un montant de 10 099,80 € TTC.**

### **Erosion des berges de la station d'épuration de Luzy**



Monsieur le Président explique suite à la crue de l'Alène à Luzy en décembre 2022, il a été constaté une forte érosion de la berge (au niveau de l'exutoire de la station d'épuration). Le terrain de nature sableuse a été fortement érodé par l'Alène et la clôture s'est décrochée et pend dans le vide puisque le terrain sur lequel elle reposait a disparu.

Le 1<sup>er</sup> mai 2023, nous avons reçu le Parc du Morvan à la station d'épuration. Amalia Molina et Fabien Seve nous ont présenté un plan d'actions à mettre en place. Il s'agit de réaliser des plantations sur les berges concernées par l'érosion, et de mettre en place un enrochement.

### Schéma récapitulatif des aménagements proposés



*Schéma des interventions possibles*

#### Légende :

-  Empierrement fixe
-  Retalutage de berge, ensemencement et pose de toile coco
-  Fascine ou peigne végétale
-  Plantation en haut de berge

Pour effectuer les travaux, nous devons déposer un Dossier loi sur l'Eau et Natura 2000 à la DDT. Ils ont été envoyés à la DDT pour avoir un 1<sup>er</sup> avis le 23.08 avant approbation par les élus pour envoi définitif.

Pour l'instant, nous avons deux devis qui sont les suivants :

- Entreprise Larteau à Luzy : 14 766 € TTC
- Entreprise Maingaud Frères à St Honoré-les-Bains : 12 933.60 € TTC

La solution présentée par l'entreprise Maingaud est la plus avantageuse et la plus proche techniquement de ce que le Parc du Morvan nous a préconisé.

Le montant des travaux est à réévaluer car un arbre supplémentaire s'est dessouché en août 2023 et est tombé sur le grillage côté station épuration.

Nous allons demander au Parc du Morvan s'il serait susceptible de prendre en charge une partie des travaux avec le contrat territorial Aron Cressonne car il a déjà pris en charge des travaux du même type en amont de la station d'épuration à Luzy.

Une étude hydromorphologique est demandée par l'AELB pour voir si d'autres solutions que l'enrochement sont possibles. L'AELB peut apporter une subvention de 50 % maximum.

Nous sommes en attente de réponses de la DDT et du Parc du Morvan pour savoir si la solution de l'AELB est réalisable. Au final, c'est la DDT qui choisira la solution à mettre en place.

Pour le moment, le plan de financement est le suivant, selon le devis de l'entreprise Maingaud, sous réserve de l'obtention des subventions de l'AELB et de la participation du Parc du Morvan :

Part Agence de l'Eau Loire Bretagne	
Part CCBLM	
Part contrat territorial Aron Cressone	
Total travaux	12 933 € TTC

La version actualisée des devis et le plan de financement seront présentés au conseil communautaire

**Il sera proposé au conseil communautaire :**

- **d'autoriser le Président à déposer le dossier loi sur l'Eau à la DDT**
- **d'autoriser le Président à déposer le dossier Natura 2000**
- **d'autoriser le Président à demander des subventions à l'AELB à hauteur de 50 %, et éventuellement au Parc Naturel Régional si les lignes le permettent.**
- **d'autoriser le Président de signer le devis le plus avantageux une fois que les autorisations administratives auront été obtenues**

## **Pénalités de la SAUR**

**N° 2023-BU-98-BIS**

Monsieur le Président explique qu'en 2018, le dispositif d'aération de la station d'épuration de Châtillon-en-Bazois était hors service. Des pénalités de retard (30 000 €) ont été appliquées à la SAUR car les travaux de réparation ont pris du retard. La SAUR nous propose d'utiliser cette somme pour mettre en sécurité des postes de travail à la station d'épuration de Châtillon-en-Bazois.

Présentation du devis SAUR :

- Création des marches d'accès au poste de relevage avec pose d'une main courante de protection : 5 054,29 € HT
  - Sécurisation du poste de recirculation avec pose d'une rampe de protection en acier : 4 850 € HT
  - Sécurisation du dégrilleur avec pose d'une grille de protection : 550 € HT
- Total : 10 454,29 € HT

Un délai sera fixé pour la réalisation des travaux sous peine d'appliquer les pénalités de retard.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**

- **valide le protocole d'accord avec la SAUR tel que présenté,**
- **autorise Monsieur le Président à signer le protocole d'accord avec la SAUR.**

## **Présentation du RPQS de l'assainissement collectif**

Monsieur le Président explique que le Rapport sur le Prix et Sur la Qualité du service retrace toutes les actions menées au cours de l'année N-1 concernant l'assainissement collectif.

Entre autres, il indique les informations sur les points suivants pour l'année en cours : finances (nombre de m<sup>3</sup> traités et facturés), nombres abonnés, la connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées pour chaque station d'épuration,

Ce document est obligatoire et doit être mis à la disposition du public. Il doit être aussi présenté et approuvé en conseil communautaire avant le 30 septembre de l'année N+1.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'examiner et de valider le RPQS.**

## **Demande d'exonération suite à une fuite à la piscine de Cercy-la-Tour**

Monsieur le Président explique que la mairie de Cercy-la-Tour a demandé une remise sur leur facture d'eau au SIAEP du Val d'Aron, suite à la constatation d'une surconsommation sur le compteur de la piscine municipale, pour la période du 05/04/2021 au 05/04/2022. Cf. courrier de demande en PJ.

La délibération du conseil communautaire du 16/12/2021 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022, appliquant un forfait de 50 litres par baigneur nécessite l'application d'un prorata temporis sur la consommation relevée du 05/04/2021 au 05/04/2022, qui est de 6 471 m<sup>3</sup>.

Du 05/04/2021 au 31/12/2021, la consommation est de 4698 m<sup>3</sup>

Du 01/01/2022 au 05/04/2022, la piscine n'était pas ouverte.

Sur une année normale, la consommation de la piscine est d'environ 4 000 m<sup>3</sup>.

Des éléments de calcul et d'éclairage complémentaires seront apportés pour le prochain bureau communautaire.

## **Voirie**

### **Intervention du fonds collectif et solidaire (FCS) – Mur de soutènement la Boulaine – Chatillon en Bazois**

M. Michel MARIE explique que parmi les objectifs du Fonds Collectif et Solidaire figure l'aide au financement des travaux sur ouvrage d'art.

La commune de Châtillon en Bazois a fait part d'un litige entre un administré et la commune. Ce litige ayant pour objet un désordre survenu sur un ouvrage d'art, la commune souhaite faire appel au F.C.S dans le cadre du financement de ces travaux.

Rappel du litige "mur de soutènement de la Boulaine / Châtillon en Bazois" :

- Suite à la fissuration d'un mur en limite de propriété, le riverain souhaite la participation de la commune dans la prise en charge des frais de réparation.
- Ce mur se trouvant être un mur de soutènement de la voirie communale, les travaux semblent donc relever de la compétence voirie de la CCBLM.
- Un devis a été réalisé pour la reprise de ce mur : 26 296.72 € TTC par l'entreprise Nicolas Baude.
- Un accord semble avoir été trouvé entre Châtillon en Bazois et le riverain : la commune participera à hauteur de 12 000 € (sur son enveloppe voirie 2024, en fonds de concours et en FCS), le riverain règlera le reste.

Cette dépense concernant un ouvrage d'art voirie de la CCBLM, la commune souhaite donc faire appel au Fonds Collectif et Solidaire dans le cadre du financement de ces 12 000 €.

Fonds Collectif et Solidaire sur l'opération : 30 % des 12 000 € soit 3.600 €. (reste de l'enveloppe 2023 et en fonds de concours 8 400€ à financer par la commune).

Un protocole d'accord doit être conclu avec les riverains, il sera présenté en conseil communautaire, après validation ferme de leur part.

Un devis doit nous être fourni par l'entreprise pour la reprise du mur, à hauteur des 12 000€ qui seront pris en charge par la CCBLM et la ventilation exacte entre enveloppe voirie, FCS et fonds de concours de la commune sera donnée au conseil communautaire.





Il sera proposé au conseil communautaire de donner un avis sur ce projet.

Départ David BONGARD

## Transition écologique

### Ateliers solutions-adaptation

M. Antoine-Audoïn MAGGIAR, conseiller communautaire délégué à la transition écologique, informe que le premier atelier solutions adaptation sur le thème de l'eau doit se tenir le vendredi 13 octobre à 14h à Saint Honoré les Bains.

Tous les conseillers municipaux sont invités.

### Aide à l'achat de récupérateur d'eau

M. Antoine-Audoïn MAGGIAR, conseiller communautaire délégué à la transition écologique, explique que, dans le cadre du règlement « Aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie » voté le 15/06/2023, **7 dossiers ont été reçus complets** : voir le tableau ci-dessous.

La somme des subventions s'élève à **500€**.

Numéro du dossier	Nom	Prénom	Adresse	CP	Commune	Nombre de cuves achetées	Taux d'intervention	Total factures TTC	Montant versé CCBLM	Date demande
1	DORRESTUN	Mathilde	La Sarrée	58170	SAVIGNY POIL FOL	1	50%	140,00 €	50,00 €	18/07/2023
2	DROUVEN	Lambert	3 Chemin de Cheptandiau	58370	LAROCHEMILLAY	2	50%	280,00 €	100,00 €	24/07/2023
3	HUET	Jocelyne	Les Places	58250	REMILLY	2	50%	280,00 €	100,00 €	27/07/2023
4	MAIRIE VILLAPOURCON		11 Allée de la Laïcité	58370	VILLAPOURCON	1	50%	140,00 €	50,00 €	20/07/2023
5	ACHARD	Hortense	10 Allée du bois de l'Hâte	58360	SAINT HONORE LES BAINS	2	50%	149,98 €	75,00 €	19/08/2023
6	LEDEY	Michel	191 Route de Luziv	58170	TAZILLY	1	50%	269,00 €	50,00 €	07/08/2023
7	MICHOT	Catherine	6 Route de Bernay	58110	BRINAY	2	50%	149,98 €	75,00 €	04/08/2023

Un certain nombre de personnes ont manifesté leur intérêt par appel ou mail, mais n'ont finalement pas encore déposé de dossier. Une relance sera faite auprès de ces personnes (aussi afin de comprendre les éventuels points bloquants) ainsi qu'auprès du grand public fin septembre.

Pour rappel le dispositif s'étend **jusqu'au 31 Octobre 2023**, et le budget alloué à celui-ci est de **2 500€**

**Il sera proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-dessus.**

## Bâtiment communautaire

### Proposition d'achat

Monsieur le Président explique qu'un investisseur privé a acheté récemment l'ancien bâtiment MFR, avenue Jean Mermoz, à Saint-Honoré-les-Bains pour un projet touristique (lodges) et de créations de logements. Ce bâtiment est constitué de 3 corps de bâtiment différents. Or l'ensemble des bâtiments ne sera pas utilisé dans le cadre de son projet et une démolition d'un corps de bâtiment était prévue par le porteur de projet.

M. Bourlon a informé le porteur de projet que la CCBLM pourrait être intéressée par l'achat de ce corps de bâtiment pour l'euro symbolique.

Une visite a eu lieu le vendredi 4 août en présence de M. Bourlon, M. Marie et M. Caillot.





Le bâtiment fait 69 m de long sur 10 m de large. Il comprend 2 niveaux avec, entre autres, 20 anciennes chambres de 25m<sup>2</sup>, un gymnase de 75m<sup>2</sup>.

Actuellement, pour les services de la CCBLM, il y a 23 bureaux occupés par 1 agent et 7 bureaux partagés hors Office de tourisme.

**Le bureau communautaire attend une proposition du propriétaire. Une visite du site sera prévue avec les membres du bureau communautaire.**

## **Personnel**

### **Renouvellements de contrats**

#### **Service assainissement – pôle des services techniques N° 2023-BU-99**

Monsieur le Président explique que le contrat 3.2 d'une durée de 3 mois à partir du 19 juillet de Monsieur Philippe ERQUIET, agent d'assainissement au grade d'adjoint technique (catégorie C) prend fin au 18 octobre 2023.

La commission ressources humaines propose de prolonger d'un an Monsieur Philippe ERQUIET à partir du 19 octobre 2023 sous un contrat 3.3 alinéa 2.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer un contrat d'une durée d'un an avec Monsieur Philippe ERQUIET.**

## **Service déchets ménagers – pôle des services techniques**

### **Ambassadeur de tri**

**N° 2023-BU-100**

Monsieur le Président explique que le contrat 3.3 alinéa 2 de Madame Bérengère BRACON, ambassadrice de tri à temps complet au grade d'adjoint administratif de catégorie C, arrive à échéance le 30 septembre 2023.

La commission ressources humaines propose le renouvellement de contrat dans les mêmes conditions pour une durée d'un an.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer un contrat d'une durée d'un an avec Madame Bérengère BRACON.**

### **Gardien de déchetteries**

**N° 2023-BU-101**

Monsieur le Président explique que le contrat 3.3 alinéa 2 de Monsieur Nicolas GRAVADE, gardien de déchetteries à temps complet au grade d'adjoint technique de catégorie C, sur un emploi permanent arrive à échéance le 31 octobre 2023.

La commission ressources humaines propose le renouvellement de contrat dans les mêmes conditions pour une durée d'un an.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer un contrat d'une durée d'un an avec Monsieur Nicolas GRAVADE.**

## **Pôle finances – agent de facturation REOM**

Monsieur le Président explique que le contrat de travail 3.3 alinéa 2 de Madame Céline BERNARD, agent de facturation et de réclamation au grade d'adjoint administratif à temps complet prend fin le 05 octobre 2023.

Considérant la qualité de travail de Madame Céline BERNARD, la commission ressources humaines propose la stagiairisation de Madame Céline BERNARD au grade d'adjoint administratif à compter du 6 octobre 2023.

**Le bureau est favorable à cette proposition.**

## **Pôle finances – agent de facturation REOM**

**N° 2023-BU-102**

Monsieur le Président explique qu'il est proposé de recruter un agent de facturation et de réclamation au grade d'adjoint administratif à temps complet. Le poste partagé entre la REOM et l'ambassadeur du tri sera dorénavant dédié à 100% aux missions d'ambassadeur de tri.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent en charge de la facturation et des réclamations REOM à temps complet.**

## **Remplacement Chef de projet Petites Villes de Demain**

**N° 2023-BU-103**

Monsieur le Président explique que le pôle ressources humaines a reçu 9 candidatures La Commission d'embauche est programmée pour le 25 septembre 2023 pour une prise de poste souhaitée le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Pour rappel, il s'agit d'un contrat 3.3 alinéa 2 d'une durée de trois ans.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement du chef de projet Petites Villes de Demain – référent transition.**

**Agent de développement « Accueil Nouvelles Populations » **N° 2023-BU-104****

Monsieur le Président explique que le pôle ressources humaines a reçu 4 candidatures pour le poste dont 3 pourraient correspondre au profil. La commission d'embauche est programmée pour le 15 septembre 2023 pour une prise de poste souhaitée le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Pour rappel, il s'agit d'un contrat de remplacement de congé parental d'une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent en remplacement du poste d'agent de développement « accueil de nouvelles populations » du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2023.**

**Recrutement : Chargé de missions **N° 2023-BU-105****

Monsieur le Président explique que le pôle RH a reçu deux candidatures intéressantes pour le poste de chargé de missions urbanisme, il est prévu de recevoir les postulant le 11 septembre 2023 à 10 heures au site du Bazois.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un chargé de mission urbanisme.**

**Diagnostics RPS**

Monsieur le Président explique que, dans le cadre du diagnostic sur les RPS, les entretiens collectifs et individuels se sont déroulés du 19 au 21 juin 2023.

La restitution générale du diagnostic, c'est à dire quantitatif et qualitatif, aura lieu le 18 septembre 2023 de 14h00 à 17h30 au siège social à Moulins (salle de réunion - 2<sup>ème</sup> étage).

Le prochain COPIL où sera discuté et établi le plan d'action se déroulera le lendemain matin avec Madame Carole GOUIRAN.

La restitution finale auprès des agents est programmée pour le 10 octobre 2023 à 14h00 à Charrin.

**Promotion interne**

Monsieur le Président explique que suite aux dépôts des dossiers de tous les agents éligibles à la promotion interne, aucun dossier BLM n'a reçu d'avis favorable.

Cependant, le dossier déposé par une autre collectivité pour un agent pluri-communal, dont la CCBLM est l'employeur secondaire, est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Par conséquent, la CCBLM doit procéder à la nomination de cet agent en même temps que la collectivité employeuse principale. Celle-ci ayant demandée que la nomination ait lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Pour ce faire, la CCBLM doit :

- créer un poste de rédacteur de la filière administrative de la catégorie B à temps non complet à raison de 11,5/35<sup>ème</sup>
- et supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 11,5/35<sup>ème</sup>.

Il sera proposé au conseil communautaire de

- créer un poste de rédacteur de la filière administrative de la catégorie B à temps non complet à raison de 11,5/35<sup>ème</sup>
- et supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 11,5/35<sup>ème</sup>.

### **Modification du tableau des effectifs : Avancement de grade**

Monsieur le Président explique que l'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois. Il permet d'accéder à un niveau de fonctions et d'emplois plus élevés.

### **Exemple des cadres d'emploi de la catégorie C de la filière administrative :**



Pour rappel, les avancements de grade sont de la gestion propre à la collectivité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Au titre de l'année 2023, 2 agents sont concernés par l'avancement de grade.

Il est donc proposé de créer les cadres d'emploi suivant :

- Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Simultanément, il sera nécessaire de supprimer les cadres d'emploi de :

- Adjoint administratif à temps complet
- Rédacteur à temps complet

Il sera proposé au conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

## **Numérique**

### **Conseillers numériques**

M. Antoine-Audoïn MAGGIAR, conseiller communautaire délégué au numérique, rappelle que, lors du conseil communautaire du 11/07, les élus communautaires semblaient favorables au maintien du dispositif dans l'attente de compléments financiers.

Le Conseil Départemental de la Nièvre a eu des retours négatifs des potentiels partenaires financiers. Les communes n'ont pas été sollicitées.

Arnaud BOURSILLON et Christophe MOQUET semblent toujours intéressés par un poste. Cécile NABOT a trouvé un poste au CD58 mais semblerait intéressée par une proposition de poste.

Coût pour un conseiller numérique supplémentaire :

1 conseiller numérique	Cout CNFS	Cout CNFS	Cout CNFS
	annuel	annuel	annuel
	1ère année	2ème année	3ème année
Cout Agent BLM	34 108,32 €	34 961,03 €	35 835,05 €
Taux de la subvention allouée /SMIC	80%	70%	50%
Montant plafonné de la subvention	20 000,00 €	17 500,00 €	12 500,00 €
Reste à charge	14 108,32 €	16 608,32 €	21 608,32 €
<i>à répartir ainsi</i>			
CCBLM (50%)	7 054,16 €	8 304,16 €	10 804,16 €
communes (50%)	7 054,16 €	8 304,16 €	10 804,16 €
<i>ou soit participation par habitant (base 15 540 habitant) pour un conseiller numérique</i>	0,45 €	0,53 €	0,70 €
* <i>soit participation par habitant (base 15 540 habitant) pour deux conseillers numériques</i>	0,91 €	1,12 €	1,50 €
<i>soit participation par habitant (base 15 540 habitant) pour trois conseillers numériques</i>	1,36 €	1,69 €	2,25 €
<i>soit participation par habitant (base 15 540 habitant) pour quatre conseillers numériques</i>	1,82 €	2,25 €	3,00 €

Quelques chiffres concernant l'activité des CNFS au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 :

836 personnes accueillies (tout compris - atelier et accompagnement individuel) en 60 jours ouvrables soit 3.5 personnes par jour et par conseiller en moyenne

nombre d'ateliers : 137 en 60 jours ouvrables soit un atelier tous les deux jours par conseillers en moyenne

**Il sera proposé au conseil communautaire de se positionner sur le principe que les communes participent financièrement à l'embauche de conseillers numériques.**

## Répartition du budget entre les Centres sociaux

Monsieur Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, rappelle que le conseil communautaire du 13.04.2023 a voté un budget de 685 000 € incluant le solde N-1 et 80 N pour l'ensemble des 4 centres sociaux.

Entre 2022 et 2023, le budget se voit augmenter de 111 635.58 € suite à l'impact d'harmonisation (évolution tarif, passage CTG et fin du reste à charge CS du Bazois).

Sur ces 111 635.58 €, la prise en charge des effets d'harmonisation est de 56 673 € dont 12 090.60 € pour le centre social Entre Loire et Morvan et 44 582.40 € pour le centre social du Bazois. Le conseil communautaire du 11.07.2023 a approuvé la prise en charge des effets d'harmonisation de 56 673 € pour les deux centres sociaux.

Concernant l'augmentation du budget de 54 962.58 €, une réunion avec les centres sociaux a eu lieu le 05.09.2023 pour décider de sa répartition.

Les trois options :

L'option 1 mathématique qui consiste à diviser par 4 la somme jusqu'au plafond des demandes

	Entre Loire et Morvan	Luzy	Moulins	Bazois	Total
Proposition répartition mathématique de l'augmentation	8 213,27 €	13 552,14 €	16 598,58 €	16 598,58 €	54 962,58 €
Augmentation totale par rapport à 2022	20 303,87 €	13 552,14 €	16 598,58 €	61 180,98 €	111 635,58 €
différence entre somme demandée et proposition répartition baisse	- €	- €	- 15 324,71 €	- 25 726,58 €	- 41 051,29 €

L'option 2 « selon la fréquentation ALSH » qui consiste à répartir la somme proportionnellement à la fréquentation des Centres Sociaux.

	Entre Loire et Morvan	Luzy	Moulins	Bazois	Total
Proposition répartition "fréquentation alsh" de l'augmentation	7 697,48 €	13 552,14 €	17 119,85 €	16 593,61 €	54 962,58 €
Augmentation totale par rapport à 2022	19 788,08 €	13 552,14 €	17 119,35 €	61 176,01 €	111 635,58 €
différence entre somme demandée et proposition répartition baisse	- 515,79 €	- 0,00 €	- 14 803,95 €	- 25 731,55 €	- 41 051,29 €

L'option 3 « convergence » qui consiste à tendre vers la même proportion de subventions (CAF+CCBLM) pour tous les centres sociaux soit 59 %.

	Entre Loire et Morvan	Luzy	Moulins	Bazois	Total
Proposition répartition "convergence" de l'augmentation	0,00 €	0,00 €	27 481,29 €	27 481,29 €	54 962,58 €
augmentation totale par rapport à 2022	12 090,60 €	0,00 €	27 481,29 €	72 063,69 €	111 635,58 €
différence entre somme demandée et proposition répartition baisse	- 8 213,27 €	- 13 552,14 €	- 4 442,01 €	- 14 843,87 €	- 41 051,29 €

Chaque Centre social a donné son positionnement.

Il est proposé de répartir **en fonction de la fréquentation ALSH**.

Le Centre social de Moulins-Engilbert indique que ce choix aura des conséquences et nécessitera la fermeture de service. La fermeture de l'ALSH pour les congés de Noël est envisagée.

Il est bien précisé que la CCBLM a augmenté son budget pour tous les centres sociaux.

Cette répartition sera présentée à la commission du 13 septembre et fera l'objet d'un avenant pour les 4 centres sociaux au conseil du 21 septembre.

#### **Pour 2024 :**

Les Centres Sociaux doivent rendre leur budget 2024 avant le 31/10.

Au vu des augmentations des indices de la convention collective, une importante réflexion est à prévoir. La question des tarifs aux familles est posée. S'il y a augmentation plus importante que 2%, il faut impérativement qu'elle soit la même pour tous les Centres sociaux.

Une réflexion sur les coûts de fonctionnement (par enfant par exemple) sera proposée.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver les avenants aux conventions relatifs à la répartition du budget entre les Centres sociaux.**

#### **Fiches actions Grandir en Milieu Rural MSA**

Monsieur Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, rappelle que les centres sociaux et la CCBLM ont travaillé sur les fiches actions GMR (Grandir en Milieu Rural) et son plan de financement.

Pour rappel, la MSA dans le cadre de ce dispositif GMR a un budget de 138 000 € sur 2022-2025 dont 12 000 € pour la coordination à destination de la CCBLM.

Pour 2023, la somme (proratisée) est prévue en recettes mais pas en dépenses.

Les centres sociaux et la CCBLM ont donc travaillé sur les thématiques socles : Petite enfance, loisirs/vacances, parentalité dont le budget total pour les 4 ans serait de 94 500 €.

A cela s'ajoute également les thématiques émergentes (Numérique et mobilité) avec un budget total sur 4 ans de 31 500 €.

Concernant les thématiques émergentes, la CCBLM propose une fiche action mobilité dont le plan de financement est de 10 782 € (part MSA). Ce projet est en lien avec le projet « tous en gare » qui est en cours actuellement et le projet « avenir des jeunes » du centre social de Luzy et de la commune de Luzy. Le centre social Entre Loire et Morvan serait également associé dans le cadre de « Tous en gare ».

Il a été demandé aux Centres Sociaux que ces actions n'entraînent pas de reste à charge supplémentaire pour la CCBLM en 2023.

Une réunion s'est tenue le 5 septembre avec les Centres sociaux et la MSA pour valider le principe des fiches actions.

Le conseil communautaire devra valider les fiches actions et la convention avec la MSA.

**Il sera proposé au conseil communautaire de valider les fiches actions et la convention avec la MSA.**

## **Bail Centre social de Luzy**

Monsieur Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, rappelle qu'une proposition de bail validé en bureau du 23/02/23 a été faite pour harmoniser la gestion des bâtiments des centres sociaux ainsi que le loyer.

Rappel :

- Coût de loyer correspondant à la moyenne des loyers actuels en fonction de la surface totale soit 1,97 € / m<sup>2</sup>
- Demande aux centres sociaux de prendre en charge la totalité des dépenses de maintenance et d'entretien du matériel (contrôle et vérifications notamment)

Trois centres sociaux sont d'accord. Leur loyer évoluerait de manière marginale.

Seul le loyer du centre social de Luzy augmenterait de 5 714 € /an. Cette hausse serait amortie par la hausse de la subvention « Animation de la vie sociale » (+ 7 416 €).

Une décision du centre social de Luzy doit être prise le 5 septembre.

## **Micro-crèche Entre Loire et Morvan**

A la demande de la mairie de Cercy la Tour, la CAF et le centre social viendront présenter le budget de fonctionnement de la future micro-crèche Entre Loire et Morvan en commission action sociale le 13/09.

La mairie demande à ce que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

## **Déchets ménagers**

### **Point sur la commission du 05/09/2023**

#### **- Point travaux déchetterie :**

Monsieur le Président explique que le compacteur à cartons est installé à la déchetterie de Cercy-la-Tour. Nous mettrons au minimum 5 fois plus de carton dans une benne. Nous diviserons donc nos frais de transport des bennes cartons par 5.

La tranchée et le passage de gaine ont été fait au frais du SIEEEN à Préporché. Le devis électrique est fait. Nous espérons pouvoir installer le compacteur mi-octobre.

Une benne de tout venant incinérable a été mise en place.

Un point sur ce qui est incinérable a été fait à la commission. Nous pouvons mettre en incinérable tout ce qui ne se trie pas dans les autres bennes sauf (laine de verre, laine de roche, dont la longueur est supérieure à 2m, tout déchet en bobine). Cela représente en moyenne 70 à 80% du tonnage de tout venant actuel.

Le coût de traitement d'une tonne de tout venant partant à l'enfouissement est de 173 € en 2023 pour 67€ pour une tonne partant à l'incinération soit une économie de 106€ par tonne collectée. Nous estimons que l'incinérable va représenter environ 70 à 80% du tonnage collecté. Nous devrions, sur un an économiser 56 000€ sur le traitement du tout venant en 2024 sur les trois déchetteries.

#### **- Point tonnages 1<sup>er</sup> semestre 2023**

Monsieur le Président explique qu'un point a été fait sur les tonnages de déchets du premier semestre. A noter une augmentation significative des tonnages emballages (+15%) sur une hausse de +41% N-1.

Nous pouvons donc espérer des recette filière en hausse. D'autre part, la moyenne du taux de refus est en baisse (22% contre près de 30% l'année dernière) ce qui va engendrer une hausse des soutiens.

A noter également une baisse significative de 10% des tonnages de déchets verts pour une tendance zone SIEEEN à -1%. La campagne de communication a porté ces fruits. Les mois les plus importants en termes de tonnages sont les mois d'Octobre et Novembre.

Il sera proposé aux communes d'organiser un « broyeur tour »

Le principe : nous mettrons à disposition des usagers le broyeur ainsi que deux agents sur chaque commune (ou regroupement de communes) volontaire.

Les usagers pourront alors apporter leurs déchets verts et repartir avec le broyat.

#### - **Passage au multi matériaux**

Monsieur le Président explique que nous appelons multi matériaux le passage des papiers dans les sacs jaunes avec suppression des PAV papier.

Les tonnages de papier diminuant depuis deux ans et étant appelé à diminuer dans les prochaines années suite à la loi « oui pub », nous pourrions désormais mettre le papier dans les sacs jaunes sans modifier les tournées de collecte (vu avec SEPUR). Le prestataire estime un surcoût de la collecte à 12 500€ TTC soit une heure de plus par camion par semaine.

Le centre de tri de Bourges (SPL) a émis un avis très favorable à ce projet en évoquant une légère baisse du coup de traitement de nos emballages si nous finalisons le projet (à confirmer).

Inconvénients :

- Surcoût de la collecte emballage (12 500 € TTC par an)
- Budget communication évalué à 2 000 € + temps agents non prévu au budget 2023.
- Démantèlement du parc de PAV (coûts agents + déplacement)

Avantage :

- Collecte en porte à porte plus confortable pour l'utilisateur
- Simplification des consignes de tri
- Non reconduction du marché de collecte PAV papiers =>37 800€ en 2022
- Pas de remplacement à prévoir pour les PAV vieillissants
- Baisse mécanique du taux de refus des emballages de 22% à environ 16%
- A voir arrêt du contrat anar (environ 2500€/an)

La commission est unanimement pour cette mise en place avec quelques questionnements sur le timing et l'organisation :

**Timing** : les avis sont partagés :

Scénario n°1 : mise en place directe au 1<sup>er</sup> janvier

Scénario n°2 : mise en place progressive à partir du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 mars avec poursuite du marché papier jusqu'au 30 juin

**Organisation** :

- communication à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

« Vous **pourrez** mettre vos papiers dans les sacs jaunes à partir du 1<sup>er</sup> janvier et vous **devrez** mettre vos papiers dans les sacs jaunes à partir du 1<sup>er</sup> avril. »

Communication prévue avec la distribution des calendriers de collecte 2024 plus site internet plus article presse + sur les PAV

- règlement de collecte : La commission craint le surpoids des sacs => Prévoir l'interdiction de présenter des sacs de plus de 5kg
- Obstruction des PAV à partir du 1<sup>er</sup> avril
- Mise en place d'un calendrier de vidage et de démantèlement avec Minéris étalé jusqu'à la fin du marché maximum.

La commission demande à ce qu'un bac jaune 660l soit mis à disposition des usagers souhaitant jeter une quantité importante de papiers. Ce bac serait alors collecté pas SEPUR selon le calendrier de collecte en vigueur.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer sur la mise en place sur la collecte du papier dans les sacs jaunes de manière progressive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Des réponses seront apportées :

- L'obligation de fournir un compost à chaque foyer du territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Sur ce qui est fait des piles collectées par la mairie : doivent-elles les emmener en déchetterie ?
- **Mise en place d'un groupe de travail « point de regroupement »**

A la demande de la commission, il a été mis en place un groupe de travail concernant la problématique liée aux points de regroupement.

Ce groupe de travail sera composé de :

- M. Ducreuzot (Moulins-Engilbert),
- M. Perrin (La Nocle)
- M. Le Comte (Fours),
- M. Lorgé (Villapourçon),
- M. Reveneau (Limanton) et Mme Fousse,
- M. Dussaule (Maux)

### **Marché de fourniture de 2 bungalows**

Monsieur le Président explique qu'une consultation a été organisée pour l'acquisition de deux bungalows, l'un en tranche ferme (déchetterie de Cercy la Tour), l'autre en tranche conditionnelle (déchetterie de Luzy).

Le budget est de 40 000 € TTC, soit 33 333.33 € HT.

Une seule offre a été déposée par l'entreprise MODULOBASE, pour un montant de 36 864.00 € HT, soit 44 236.80 € TTC, par bungalow.

La Commission d'Appel d'offres était saisie de ce dossier en réunion du lundi 4 septembre.

Une décision modificative sera nécessaire.

**Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer sur l'achat de 2 bungalows pour les déchetteries de Cercy-la-Tour et Luzy.**

### **Groupement d'achat pour la fourniture de sacs**

Monsieur le Président explique que les candidats ont pu déposer leur offre pendant l'été et elles sont en cours d'analyse par le mandataire du groupement de commande.

Les éléments seront présentés au prochain conseil communautaire.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le marché de fourniture des sacs afin de pouvoir recevoir une commande avant la distribution prévue en décembre.**

## Bâtiment

### Véhicule

Monsieur le Président explique que le véhicule de Ronan Labastire, agent du service Bâtiment et agent de prévention n'est pas passé au contrôle technique le 6 juillet dernier. Il avait 2 mois pour réaliser les travaux de mise en conformité, et ne pourra plus rouler le 6 septembre 2023.

Le véhicule étant ancien et les frais de réparation dépassant les 2 000€, il est demandé au bureau son avis sur la possibilité d'un remplacement :

- Soit en leasing sur un petit véhicule électrique, il nous est demandé un budget que nous pouvons attribuer.
- Soit en achat d'occasion sur une petite citadine, essence ou diesel, de société ou classique (pas d'offre pour l'instant pour moins de 12 000€TTC).

**Les deux possibilités seront étudiées. Pour le leasing, le budget à proposer est de 150 à 200 € par mois.**

### Remboursement des frais d'électricité pour la Maison du Bazois

Monsieur le Président explique qu'en mai 2022, la mairie d'Alluy s'est rendue compte, en recevant une facture d'EDF Collectivité que le point de livraison de la Maison du Bazois leur était rattaché.

La mairie d'Alluy n'avait auparavant jamais reçu de facture pour la Maison du Bazois car l'électricité avait été coupée. Seulement en fin d'année 2021, des visites du bâtiment avaient été réalisées par la CCBLM et le compteur avait été rallumé ce qui a provoqué la mise en route du chauffage.

Suite à cela la mairie nous a alertés, nous avons donc pris contact avec EDF Collectivités pour reprendre le contrat au nom de la CCBLM. Nous avons tenté de les contacter à de nombreuses reprises pendant des mois mais sans succès. La mairie a donc résilié son contrat pour permettre la fermeture du compteur. Le contrat étant résilié la CCBLM ne peut plus reprendre le contrat et les factures en son nom. C'est pourquoi il est proposé que la mairie procède au paiement de cette facture et que la CCBLM la rembourse sur titre.

Le montant de ce remboursement s'élève à 2 410.14 €

**Il sera proposé au conseil communautaire d'autoriser la CCBLM à verser 2 410.14€ à la mairie d'Alluy afin de procéder au remboursement de la consommation électrique de la Maison du Bazois.**

## Tourisme

### Tarif régie boutique

**N° 2023-BU-106**

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que l'Office de tourisme souhaite vendre de nouvelles parutions dont voici les prix de vente publics :

- Le Tour de Bourgogne à Vélo : 15,50€
- Le P'tit crapahut dans le Morvan : 9,50€

- Carte IGN Morvan : 9,50€
- Carte IGN secteur Moulins-Engilbert : 13,40€

Ces articles sont achetés avec une remise de 25 à 32%.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**

- valide les tarifs de vente tels que proposés
- inscrit ces articles dans la régie boutique de l'Office de tourisme.

### **Tarifs Repas « Si le hameau de la Montagne m'était conté... » N° 2023-BU-107**

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que, dans le cadre de la manifestation « Si le hameau de la Montagne m'était conté... » le 16 septembre à Saint-Honoré-les-Bains, l'association organisatrice La Ronde des Arts en Morvan a sollicité l'Office de tourisme pour la vente des repas.

Il s'agit d'un Banquet qui se tiendra à la Vinée (pressoir) à partir de 19h30, sur réservation, au prix de 20€ par personne.

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**

- valide ce tarif dans la régie boutique,
- autorise le versement du montant des ventes à La Ronde des Arts en Morvan.

### **Santé : Problème de canalisation Charlotte NOVAS N° 2023-BU-108**

M. Jean-Paul LAMBOURG, conseiller communautaire délégué à la santé, explique que le bureau de Mme Charlotte NOVAS à la Maison de santé de Chatillon en Bazois a subi d'important dégâts des eaux en juillet occasionnant la fermeture du cabinet une journée.

Son assurance ne prend pas en charge la perte d'exploitation estimée à 307,53 €

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de prendre en charge cette perte d'exploitation.**

### **Référent déontologue pour les élus**

Monsieur le Président explique que le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 impose aux collectivités de désigner un référent déontologue chargé d'apporter aux élus tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

Le centre de gestion de la Nièvre propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une liste de référents déontologues reconnus pour leur expérience et leurs compétences et des modalités d'intervention fixés par une convention.

Il est ainsi proposé de désigner pour une durée de 6 ans en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif
- Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif
- Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif
- Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public et membre de l'observatoire de l'éthique publique
- Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif
- Monsieur Vincent THULARD, magistrat administratif

Cette liste est susceptible d'évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions.

Le coût est de 97 € par saisine traitée lorsque les missions de référent déontologue ont été assurées par un référent unique, et de 257 € par saisine traitée lorsque la saisine nécessite l'examen par le collège des référents déontologues.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver ces désignations et d'autoriser le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Nièvre pour la mise en place de ce dispositif.**

### Rapport d'activités 2022 de la CCBLM

Monsieur le Président explique qu'un rapport d'activités doit être établi tous les ans par la Communauté de communes. Il doit être adressé au maire de chaque commune avant le 30 septembre.

Le rapport d'activités 2022 a été établi par les services.

Il sera envoyé aux communes par mail.

### Audit organisationnel

Monsieur le Président explique que la consultation pour l'audit organisationnel a pris fin le jeudi 7 septembre à 12h. 4 offres ont été déposées.

Montant prévisionnel de la mission : 26 000 € TTC

La commission d'appel d'offres se réunira le lundi 18 septembre afin d'émettre un avis.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'approuver le recrutement du cabinet d'étude pour la mission d'audit organisationnel.**

### Protection fonctionnelle du 1<sup>er</sup> Vice-Président

Monsieur le Président explique que David BONGARD, Vice-Président de la Communauté de Communes, a été victime d'une agression verbale et de menaces de commettre un crime ou délit à son encontre dans le cadre de sa fonction de 1<sup>er</sup> Vice –Président de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

Les faits se sont produits le 3 avril 2023.

Une plainte a été déposée. David BONGARD a été placé sous statut d'avis à victime et est invité à se présenter au Tribunal Judiciaire de Châlon sur Saône, le 27 novembre 2023 à 8 h 30. Son agresseur présumé a été placé sous contrôle judiciaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Cette agression ayant un objet direct avec ses fonctions de Vice-Président de la Communauté de Communes, il sollicite de la part de la Communauté de Communes la protection fonctionnelle, afin de pouvoir bénéficier d'un avocat.

Une délibération du Conseil Communautaire sera nécessaire pour que notre assurance puisse mobiliser un avocat. David BONGARD devra s'abstenir de prendre part au débat et au vote.

**Il sera proposé au conseil communautaire d'accorder la protection fonctionnelle de Monsieur David BONGARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CCBLM.**

## Représentants au GAL LEADER pour la période 2023-2027

Le Pays Nivernais Morvan, la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan et le Parc Naturel Régional du Morvan ont porté une candidature commune au programme européen LEADER 2023-2027 qui a été retenue lors de l'assemblée régionale des 25 et 26 janvier dernier avec une enveloppe dédiée de 2.797.407 €.

Le comité syndical du Parc nature du Morvan ayant approuvé le 20 juin 2023 la convention actant la mise en œuvre du projet, un **Groupe d'Action Locale (GAL) doit désormais être constitué.**

Ce GAL sera composé de 30 membres titulaires et de 30 membres suppléants, répartis à part égales entre représentants du collège public (élus) et représentants du collège privé. Le détail de la composition par territoire est présenté ci-joint.

Garants d'une utilisation au plus juste et cohérente avec les stratégies de territoire locales des crédits européens alloués à notre territoire de projet, les membres du GAL jouent un rôle essentiel. Ils ont notamment pour mission de participer au processus de sélection des projets à accompagner dans le cadre de l'enveloppe LEADER. Ils participeront à ce titre à environ quatre comités de programmation par an sur la période 2023-2027.

La composition du GAL prévoit que la communauté de Communes Bazois Loire Morvan soit représentée **par 2 membres titulaires et 2 membres suppléants au titre du collège « élus », ainsi que 2 membres titulaires et 2 membres suppléants au titre du collège « privé ».** L'élection des membres en question doit faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Membres de l'ancienne programmation :

TITULAIRE ELU	SUPPLEANT ELU	TITULAIRE SOCIO-PRO	SUPPLEANT SOCIO-PRO
Sophie CLERGEOT	Didier BOURLON	Stéphane JAULT	Florence BOUCHOUX

**Il sera proposé au conseil communautaire de désigner les représentants au GAL LEADER pour la période 2023-2027.**

## Questions diverses

**Rencontre des vétérinaires du territoire :** le lundi 18 septembre à 19h à Saint-Honoré-les-Bains (CCBLM)

**Prochain conseil communautaire** le Jeudi 21 Septembre à Charrin.

**L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 21h10.**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Paul LAMBOURG.



Le Président de la Communauté  
de Communes Bazois Loire Morvan

Serge CAILLOT.